

# Financements des opérations de démolition



## Le Mans Métropole

**Maxime POTTIER**  
Service Habitat Logement  
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre  
CS40010  
72 039 LE MANS Cedex 9  
Tel : 02 43 47 37 90  
[maxime.pottier@lemans.fr](mailto:maxime.pottier@lemans.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis plusieurs années, Le Mans Métropole a entamé une politique volontariste tournée vers l'amélioration du cadre de vie des résidents en apportant son concours financier aux opérations de réhabilitation et de démolition de divers programmes.

Dans ce cadre, Le Mans Métropole participe au financement des opérations de démolition.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté urbaine Le Mans Métropole.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Logements conventionnés situés sur le territoire de Le Mans Métropole.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Par délibération du 30 mars 2017, toute nouvelle opération de démolition est financée à hauteur de 1 500 € par logement démoli. Cette somme forfaitaire est versée au démarrage de l'opération.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Conseil régional, Département, FEDER, Action Logement et ANRU.

### ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2024 : comprise dans l'enveloppe budgétaire de la réhabilitation (2 000 000 €)

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Budget 2023 : les opérations de démolition ont été financées à hauteur de 109 500 €.

---

## **OBSERVATIONS**

Ces démolitions posent la question du relogement d'un certain nombre de familles en difficultés pour lesquelles la reconstitution de patrimoine adapté et à loyer réduit est nécessaire.

